



165010 - Il veut commettre un acte interdit, quitte à se repentir

question

Si quelqu'un dit qu'il va boire du vin, commettre l'adultère et d'autres actes interdits avant de se repentir, son repentir sera -t-il agréé? Puisse Allah vous récompenser par le bien?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Premièrement, l'auteur des propos- puisse Allah le guider- ne s'est pas rendu compte qu'il a déjà désobéi à Allah en prononçant lesdits propos, même s'ils n'étaient pas suivis d'actes.

A.D'après Abou Hourayra (P.A.a) le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **Certes, Allah a pardonné à ma communauté ce qu'elle pense faire, pourvu qu'elle ne le dise ou ne le fasse.**

(rapporté par al-Boukhari, 4968 et par Mouslim,127)

Cheikh al-islam Ibn Taymiya dit: **il (le Prophète) a pardonné les pensées non exprimées et établi une différence entre la pensée et la parole et a dit qu'on ne tient personne responsable de pensées non exprimées. C'est-à-dire non transformées en paroles, selon l'avis unanime des ulémas.** Extrait de Madjmou fatawa,7/132.

B.Abou Kabsha al-Anmari déclare avoir entendu le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) dire: «la vie mondaine appartient à quatre personnes:

- un fidèle serviteur d'Allah auquel Il a donné un savoir et une fortune et qui utilise ses biens avec la crainte d'Allah et entretient ses liens de parenté et sait qu'Allah a un droit sur ses biens. Celui-là occupe la meilleure place.

- un fidèle serviteur auquel Allah a donné un savoir sans lui donner une fortune. Il nourrit une



sincère intention et dit: si je possédais des biens, je ferais ceci pour un Tel. Celui-là sera traité en fonction de son intention, celle-ci ayant la même récompense que l'action.

- un fidèle serviteur auquel Allah a donné des biens sans lui donner un savoir. Il dépense ses biens dans l'ignorance, ne craint pas son Maître, n'entretient pas ses liens de parenté et ne connaît pas les droits d'Allah sur ses biens. Celui-là occupe la plus mauvaise place.

- un fidèle serviteur d'Allah dépourvu de biens et du savoir et qui dit: si je possédais des biens, je les utiliserais comme le fait un Tel. Celui-là sera traité en fonction de son intention et récompensé en conséquence.» (rapporté par at.-Tirmidhi,2325 qui le juge bon et authentique, et par Ibn Madjah,4228).

L'auteur des propos cités en titre ne s'est pas rendu compte qu'il se pourrait encore qu'il devienne incapable de se repentir en raison d'un débordement de plaisir et de son emprise sur lui et de la perpétuation de l'acte de rébellion. Il pourrait aussi ne pas avoir le temps de se repentir à cause de l'arrivée (soudaine) du terme de sa vie et de la saisie de son âme. En outre, qu'il écoute la parole d'Allah le Puissant et Majestueux: **Parce qu'ils n'ont pas cru la première fois, nous détournerons leurs cœurs et leurs yeux; nous les laisserons marcher aveuglement dans leur rébellion.** (Coran,6:110).

Ibn al-Qayyim (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «un desreflets de la meilleure compréhension (de la religion) consiste à craindre de tomber sous l'emprise des péchés à la venue de la mort et se priver ainsi de l'heureuse fin. L'imam Ahmad dit que quand Abou Dardaa agonisait, il perdait connaissance et reprenait ses esprits et récitait: **Parce qu'ils n'ont pas cru la première fois, nous détournerons leurs cœurs et leurs yeux; nous les laisserons marcher aveuglement dans leur rébellion** (Coran,6:110). Les anciens craignaient que les péchés constituent une barrière entre eux et l'heureuse fin.» Extrait de al-djawa al-kafi d'Ibn al-Qayyim,167).

Deuxièmement, l'auteur des propos cités en titre doit solliciter le pardon de son Maître et se repentir devant Lui à cause de ses propos et de sa détermination persistante à désobéir. Allah le Transcendant et Très haut en a fait obligation à Ses fidèles serviteurs en disant: **Ô vous qui avez**



cru! Repentez-vous à Allah d'un repentir sincère. Il se peut que votre Seigneur vous efface vos fautes et qu'Il vous fasse entrer dans des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux (Coran,66:8).

Allah Très haut nous a informé qu'Il agrée le repentir de Ses fidèles serviteurs, leur pardonne, voire transforme leurs mauvaises actions en bonnes actions. C'est dans ce sens qu'Il dit: **Et c'est Lui qui agrée de Ses serviteurs le repentir, pardonne les méfaits et sait ce que vous faites** (Coran,42:25) et dit: **sauf celui qui se repent, croit et accomplit une bonne œuvre; ceux-là Allah changera leurs mauvaises actions en bonnes, et Allah est Pardonneur et Miséricordieux** (Coran,25:70).

Selon les ulémas, le repentir parfait implique la réunion des conditions que voici:

- a)La sincérité dans le repentir;
- b)L'abandon des péchés;
- c)Le regret de les avoir commis;
- d)La ferme détermination de ne pas retomber dans les péchés;
- e)L'immédiateté du repentir car Allah n'accepte pas le repentir qui s fait à l'agonie juste avant de rendre l'âme ni le repentir qui se fait après le lever du soleil à l'ouest;
- f)La restitution des droits des autres quand le péché implique une violation des droits d'autres humains.

Troisièmement, nous apportons à l'auteur des propos cités en titrela bonne nouvelle selon laquelle s'il n'exécute pas son intention déclarée, s'il s'en détourne par crainte d'Allah et par respect pour Ses interdits, Allah Très haut lui inscrit des bienfaits dans son registre à la place de la mauvaise action qu'il avait projetée de faire. D'après Abou Haourayra (P.A.a) le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **Allah dit: quand mon fidèle serviteur ne fait que vouloir commettre un mauvais acte, ne l'inscrivez en sa défaveur que quand il l'aura commis. S'il le commet, inscrivez un seul acte. S'il s'en détourne par crainte pour moi, inscrivez un bon acte en sa**



faveur. Quand il ne fait que vouloir accomplir un bon acte, inscrivez lui un bon acte. S'il le réalise, multipliez le lui par dix , voire par sept cents. (rapporté par al-Boukhari,7062 et par Mouslim,129, le premier étant l'auteur de la présente version.)

Allah le sait mieux.